

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/580
16 octobre 2012

(12-5611)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 66:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

JAPON

La communication ci-après, datée du 28 septembre 2012 et adressée par la délégation du Japon, est distribuée conformément au paragraphe 1 de la Décision sur la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC (IP/C/28).

Les communications présentées par d'autres pays développés Membres seront distribuées sous forme d'addendum au présent document.

1. Le gouvernement du Japon met en œuvre des activités de coopération pour le développement dans de nombreux domaines. L'un des objectifs les plus importants des activités de coopération est de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie.

2. Selon le Japon, les incitations au transfert de technologie devraient être interprétées comme englobant toute une gamme de mesures aussi variées que l'aide financière et le soutien à l'environnement des entreprises, le soutien à l'environnement des entreprises grâce au renforcement de la protection de la propriété intellectuelle étant l'une des mesures permettant de promouvoir efficacement le transfert de technologie par le secteur privé. C'est dans cette perspective que le Japon a mis en œuvre un grand nombre de mesures d'incitation.

3. S'agissant des incitations que le Japon offre aux entreprises et institutions sur son territoire, le gouvernement du Japon voudrait faire rapport sur les activités ci-après. Le gouvernement du Japon estime que les activités ci-après contribuent à améliorer l'infrastructure technologique dans les pays les moins avancés (PMA), ce qui encouragera à son tour un accroissement des transferts de technologie.

I. INITIATIVES SPÉCIALES

A. AIDE POUR LE COMMERCE

4. Le Japon a mené ses initiatives d'Aide pour le commerce sous le titre d'Initiative de développement pour le commerce pendant deux périodes consécutives, au cours desquelles il a fourni une assistance complète et adaptée en combinant divers outils, notamment l'aide publique au développement (APD) et d'autres mesures destinées à améliorer l'accès aux marchés pour les produits des PMA à chaque étape des échanges – "produire", "vendre" et "acheter". Pour la première phase de 2006-2008, le Japon a annoncé, avant la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005, la promotion de mesures relatives à l'Aide pour le commerce et a entièrement mis en œuvre la première

initiative qui prévoyait l'apport d'une assistance financière d'un montant de 10 milliards de dollars EU portant sur le commerce, la production et la distribution, ainsi que l'échange de 10 000 stagiaires et experts au total dans des domaines liés au commerce pendant la même période. Étant donné les résultats probants de la première initiative susmentionnée, le Japon a annoncé, en juillet 2009, une nouvelle stratégie d'Aide pour le commerce, l'"Initiative de développement pour le commerce 2009". Son principal pilier est l'assistance financière, d'une valeur de 12 milliards de dollars EU, pour des projets liés au commerce, y compris une assistance technique destinée à 40 000 personnes au total pendant trois ans (de 2009 à 2011).

II. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE SECTEUR PHARMACEUTIQUE

5. Comme la fourniture de médicaments de grande qualité constitue la base des soins de santé, il est devenu essentiel de mettre en place un système permettant d'assurer la disponibilité systématique de médicaments de qualité, sûrs et efficaces dans les pays en développement.

6. En outre, la diffusion de produits pharmaceutiques non conformes aux normes/frauduleux/munis d'étiquettes falsifiées/de contrefaçon est un problème majeur de santé publique, non seulement parce qu'elle constitue une menace pour la santé des consommateurs, mais aussi parce qu'elle entraîne le gaspillage de ressources publiques et/ou comporte le risque d'engendrer des souches de bactéries pharmacorésistantes. Par conséquent, le renforcement des mesures visant à lutter contre la distribution de produits pharmaceutiques non conformes aux normes/frauduleux/munis d'étiquettes falsifiées/de contrefaçon revêt aussi une importance capitale.

7. Dans ce contexte, le gouvernement du Japon, par l'intermédiaire de la JICA et de la Société internationale japonaise des services sociaux (JICWELS), organise les programmes de formation suivants afin de développer et de renforcer le personnel spécialisé chargé des services de réglementation pharmaceutique:

Programme de formation sur la bonne gouvernance des médicaments à l'intention des autorités de réglementation pharmaceutique dans les pays en développement

8. Ce programme de formation vise à mettre en valeur les ressources humaines dans les domaines de la planification et de la mise en œuvre de l'administration du système pharmaceutique des différents pays, en se référant au système et aux données d'expérience du Japon et aux renseignements communiqués par les pays participants. Il comprend des exposés sur l'administration des produits pharmaceutiques et les services connexes au Japon, des visites d'étude dans les installations pertinentes et des conférences aux fins de l'établissement d'un système d'administration des produits pharmaceutiques dans les pays en développement, ainsi que l'échange de renseignements entre les participants afin de promouvoir la compréhension mutuelle dans le domaine de l'administration des affaires pharmaceutiques. Pendant l'exercice 2011, le Japon a accueilli neuf participants provenant de six pays en développement, à savoir la Chine, l'Indonésie, l'Iraq, la Malaisie, les Philippines et la RDP lao.

Programme de formation sur le contrôle de la fabrication des médicaments essentiels – Cours sur les bonnes pratiques de fabrication

9. Ce programme de formation vise à mettre en valeur les ressources humaines dans les domaines de la planification et de l'administration du contrôle de la qualité en application du principe de bonnes pratiques de fabrication et de l'assurance de la qualité pour les médicaments essentiels dans les différents pays, en se référant au système et aux données d'expérience du Japon et aux renseignements communiqués par les pays participants. Il comprend des conférences sur l'administration des affaires pharmaceutiques au Japon, la législation japonaise en matière de bonnes pratiques de fabrication, la pharmacopée japonaise et l'inspection des produits pharmaceutiques au

Japon. Il comprend également des visites d'étude dans les installations pertinentes pour rendre l'information plus concrète, ainsi que l'échange de renseignements entre les participants afin de promouvoir la compréhension mutuelle dans les domaines du contrôle de la qualité, en application du principe de bonnes pratiques de fabrication et de l'assurance de la qualité pour les médicaments essentiels. Pendant l'exercice 2011, le Japon a accueilli huit participants provenant de quatre pays en développement, à savoir le Cambodge, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande.

10. Outre ces programmes, le gouvernement du Japon, par l'intermédiaire de la JICA et de la Fondation internationale japonaise pour la technologie médicale (JIMTEF), offre des formations aux pharmaciens hospitaliers chargés de gérer les médicaments dans des hôpitaux majeurs des pays en développement. Cette formation leur donne l'occasion d'acquérir les connaissances et les compétences pratiques nécessaires en se familiarisant avec la gestion des médicaments dans les hôpitaux japonais. De plus, le gouvernement du Japon contribue, en coopération avec l'Association japonaise des fabricants de produits pharmaceutiques (JPMA), à l'amélioration des réglementations pharmaceutiques en participant à des conférences internationales et s'emploie à en diffuser les résultats auprès des pays en développement en Asie.

III. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

A. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

11. L'Office japonais des brevets (JPO) organise, en collaboration avec l'OMPI et le Centre Asie-Pacifique de la propriété industrielle (APIC) de l'Institut japonais de promotion de l'invention et de l'innovation (JIPII), des cours de formation collective sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux. Durant l'exercice 2011, les cinq cours collectifs suivants ont été organisés et 84 personnes au total y ont participé.

Cours de formation	Bénéficiaires	Organisateur
Cours de formation sur l'utilisation des technologies de l'information dans l'administration de la propriété intellectuelle financé par le Fonds fiduciaire de l'OMPI/Japon	hauts fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle chargés des questions relatives aux technologies de l'information	OMPI et JPO
Cours de formation sur les moyens de faire respecter les DPI financé par le Fonds fiduciaire de l'OMPI/Japon	hauts responsables chargés du respect des DPI dans les organismes nationaux intéressés par l'application des droits	OMPI et JPO
Cours de formation sur les pratiques d'examen en matière de propriété industrielle (programme de base) financé par le Fonds fiduciaire de l'OMPI/Japon	examineurs de brevets et de marques de commerce	OMPI et JPO
Cours de formation sur la gestion de la propriété intellectuelle et la formulation et la mise en œuvre de plans axés sur les résultats pour les offices de propriété intellectuelle, financé par l'OMPI	hauts fonctionnaires chargés de la formulation des politiques en matière de propriété intellectuelle	OMPI et JPO
Cours de formation JPO/DPI sur les pratiques d'examen des brevets pour les pays Membres de l'ASEAN	examineurs de brevets des offices de propriété intellectuelle des pays membres de l'ASEAN	JPO

12. Le JPO organise également un cours de formation en groupe sur les droits de propriété industrielle à l'intention de stagiaires du secteur privé. Durant l'exercice 2011, le cours collectif suivant a été organisé et 16 personnes y ont participé.

Cours de formation	Bénéficiaires	Organisateur
Cours de formation JPO/DPI à l'intention des formateurs en propriété intellectuelle	collaborateurs d'universités ou d'instituts de recherche qui s'occupent de l'enseignement du système de la propriété intellectuelle, ainsi que des personnes s'occupant de la diffusion des DPI dans les organisations actives dans l'assistance en matière de propriété intellectuelle	JPO

13. L'envoi d'experts constitue l'un des programmes du Fonds fiduciaire de l'OMPI/du Japon et fait suite à la demande de pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique. Il a pour but de fournir aux offices de propriété intellectuelle étrangers les directives et conseils dont ils ont besoin. Les experts contribuent à améliorer l'efficacité des offices s'agissant de l'octroi des droits de propriété industrielle et à simplifier l'administration des DPI en rationalisant les procédures administratives. Depuis 2008, le gouvernement du Japon verse en outre des contributions annuelles volontaires à l'OMPI (c'est-à-dire au Fonds fiduciaire de l'OMPI/du Japon pour l'Afrique et les PMA) afin de promouvoir le transfert de technologie en Afrique et, en 2009, l'Office japonais des brevets a commencé à envoyer des experts en Afrique en utilisant ces contributions, ainsi qu'à offrir du matériel et des bourses d'études à la Africa University du Zimbabwe et à l'Université de Yaoundé II du Cameroun.

Séminaire de l'OMPI sur les expériences réussies en matière d'établissement de liens entre la propriété intellectuelle et les entreprises

14. Dans le but de soutenir le développement de la propriété intellectuelle en Afrique, l'Office japonais des brevets a envoyé des experts au Séminaire de l'OMPI qui s'est tenu en mai 2009 à Pretoria (Afrique du Sud). Ce séminaire a été suivi par 60 participants venant de 35 pays africains (Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Lesotho, Madagascar, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, ARIPO) et il s'agissait de la première activité utilisant le Fonds fiduciaire de l'OMPI/du Japon pour l'Afrique et les PMA.

Forum régional de l'OMPI sur le rôle des conseils nationaux pour la promotion et la protection efficaces des dessins et modèles industriels

15. Ce forum, qui s'est tenu en août 2009 à Vientiane (République démocratique populaire lao), a donné à tous les pays la possibilité d'échanger des renseignements sur la protection et la promotion des dessins et modèles industriels, ainsi que d'examiner des méthodes efficaces pour protéger et utiliser ces dessins et modèles. L'Office japonais des brevets a envoyé des experts au forum pour transmettre l'expérience et les connaissances du Japon. Cinquante participants de 15 pays, principalement de la région de l'Asie et du Pacifique, y ont participé (Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Iran, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam et RDP lao).

Atelier national de l'OMPI sur les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle destiné aux autorités chargées d'appliquer la loi

16. Afin d'examiner des questions concernant les moyens de faire respecter les DPI, y compris l'importance de ce respect au Cambodge, la nécessité d'un cadre juridique pour assurer ce respect, et la coopération entre l'office de la propriété intellectuelle et l'organisme chargé d'appliquer la loi, l'Office japonais des brevets a envoyé un expert à l'atelier national qui s'est tenu en octobre 2009 à Phnom Penh (Cambodge). L'atelier a rassemblé 50 participants locaux issus d'organismes publics et du secteur privé.

Atelier régional de l'OMPI concernant le transfert de technologie fondé sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle

17. Cet atelier, qui s'est tenu en avril 2010 à Casablanca (Maroc), a donné aux participants la possibilité d'échanger des renseignements et des vues sur l'utilisation stratégique des DPI dans le processus du transfert de technologie, y compris le rôle des offices de gestion des technologies. L'Office japonais des brevets a envoyé des experts à l'atelier. Le séminaire a été suivi par une trentaine de participants issus de 26 organisations ou pays africains (Afrique du Sud, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, ARIPO, OAPI).

Atelier des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation de l'OMPI sur l'information en matière de brevets

18. Ce séminaire s'est tenu à Casablanca (Maroc) en juin 2010. L'atelier a rassemblé une cinquantaine de participants, dont des représentants d'universités, des organismes publics de recherche, des associations professionnelles et l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC). La réunion a donné aux participants un aperçu de l'information en matière de brevets et de ses utilisations, des bases de données technologiques spécifiques, des questions liées au transfert de technologie et des meilleures pratiques en vue d'établir des réseaux d'appui à la technologie et à l'innovation.

Programme d'étude de l'OMPI sur l'innovation et le transfert de technologie

19. En avril 2011, le JPO a envoyé à Casablanca (Maroc) des experts pour qu'ils discutent des expériences, des meilleures pratiques et des possibilités d'action avec des hauts fonctionnaires d'États membres qui ont créé des centres d'appui à l'innovation ou sont en train de le faire. Le programme d'étude a rassemblé une vingtaine de participants venant de 12 organisations ou pays africains (Cameroun, Congo, Ghana, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sénégal et Zambie).

Dialogue politique de l'OMPI sur le rôle de la propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel

20. Ce forum a eu lieu à Lusaka (Zambie) en mai 2011 et a constitué un lieu d'échanges entre des hauts fonctionnaires des communautés économiques régionales africaines et des hauts fonctionnaires de pays de la région responsables de la politique en matière de propriété intellectuelle, y compris des chefs d'offices de la propriété intellectuelle, sur de grands enjeux concernant la propriété intellectuelle et l'innovation et leur incidence sur le développement économique, social et culturel. Le JPO a envoyé des experts au forum pour transmettre les expériences et les connaissances du Japon. Le forum a rassemblé 50 participants venant de pays africains et de communautés économiques

régionales (Botswana, Cameroun, Congo, Égypte, Ghana, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Zambie, ARIPO, CAE, COMESA, OAPI, UEMOA).

Séminaire régional de l'OMPI sur la réalisation du potentiel de développement des services aux entreprises dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC)

21. Ce séminaire a eu lieu à Victoria Falls (Zimbabwe) en mai 2011 et a porté sur le potentiel de croissance des services aux entreprises dans les domaines des TIC et de la propriété intellectuelle. Il a rassemblé 33 fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle venant de 17 pays africains (Botswana, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Les participants ont échangé leurs vues sur l'importance de développer des infrastructures TIC et sur la manière d'améliorer l'efficacité et la qualité des entreprises dans le domaine des TIC. Le JPO a envoyé au séminaire un expert qui a présenté les services d'information dans le domaine de la propriété intellectuelle et la manière d'utiliser cette information.

Séminaire de l'OMPI sur le soutien à l'innovation au moyen de l'accès au savoir technologique et de l'établissement de centres d'appui à la technologie et à l'innovation

22. Ce séminaire a eu lieu à Harare (Zimbabwe) en juin 2011 et visait à améliorer la capacité des États membres d'extraire de bases de données des renseignements sur les brevets et la technologie, à démontrer les avantages pratiques de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle et à échanger des données d'expérience sur la création de réseaux de soutien à l'innovation. Le JPO a envoyé un expert au séminaire pour transmettre les expériences et les connaissances du Japon. Le forum a rassemblé 50 participants venant de 21 pays africains (Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe).

Atelier national de l'OMPI sur les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle

23. Cet atelier, qui s'est tenu au Cambodge en septembre 2011, visait à mieux comprendre le lien entre les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle et le développement économique, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités afin d'améliorer le respect des droits à la frontière. L'atelier a rassemblé 60 participants dont des fonctionnaires gouvernementaux chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, tels que des représentants des douanes, de la police et de la chambre de commerce. Le JPO a envoyé deux experts à cet atelier et présenté une vue d'ensemble de la contrefaçon/du piratage et du soutien apporté pour améliorer la coopération stratégique du public, y compris le soutien du secteur privé.

Programme d'étude de l'OMPI sur l'innovation et le transfert de technologie

24. Ce séminaire s'est tenu du 28 novembre au 2 décembre 2011 à Tunis (Tunisie). Il visait à donner à des hauts fonctionnaires d'États membres qui ont créé des centres d'appui à l'innovation, ou qui sont en train de le faire, l'occasion d'effectuer une visite d'étude portant sur la technologie, la propriété intellectuelle et la sensibilisation à l'innovation dans le contexte d'un pays africain plus avancé technologiquement. Le programme d'étude a rassemblé une quinzaine de participants de onze pays africains (Burundi, Cap-Vert, Gambie, Guinée équatoriale, Mauritanie, Ouganda, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tchad et Zimbabwe).

Atelier régional de l'OMPI en faveur des PMA de la région Asie-Pacifique sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour renforcer la compétitivité économique et le développement

25. Cet atelier, qui s'est tenu au Bhoutan en décembre 2011, visait à sensibiliser les participants à l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement économique des PMA de la région Asie-Pacifique, ainsi qu'à échanger des renseignements sur les activités des entreprises et diverses mesures faisant effectivement appel à la propriété intellectuelle. Une trentaine de participants issus de sept pays (Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Myanmar, Népal, RDP lao et Samoa) ont suivi l'atelier. À cette occasion, le JPO a envoyé un expert qui a présenté l'expérience du Japon concernant la propriété intellectuelle et le rôle joué par celle-ci en tant qu'outil de croissance économique et de compétitivité des entreprises.

Cours collectif de la JICA

26. La JICA propose divers programmes de formation à la propriété intellectuelle en invitant au Japon des fonctionnaires gouvernementaux de différents pays. Dans le cadre de ces programmes, les participants sont censés acquérir des connaissances générales et fondamentales par le biais de conférences, de discussions et d'observations sur place, etc., et partager entre eux des connaissances. Des cours sur "Les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle" se sont tenus en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. Ils ont rassemblé de nombreux participants du Cambodge, de la Gambie, du Myanmar, de l'Ouganda et de la Tanzanie.

B. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR

27. L'Office japonais du droit d'auteur (JCO) planifie et exécute les programmes suivants afin de développer les systèmes de droit d'auteur dans les pays en développement et de renforcer la coopération régionale entre les pays d'Asie et du Pacifique:

Programme APACE

28. Depuis sa mise en place en 1993, le "Programme Asie-Pacifique de promotion des systèmes de droit d'auteur (APACE)" a contribué au développement de systèmes de droit d'auteur dans les pays d'Asie et du Pacifique en coopération avec l'OMPI. Le programme APACE comprend pour l'essentiel plusieurs activités telles qu'un colloque régional annuel, un séminaire national, un programme de formation et des missions d'experts.

Séminaire Asie-Pacifique sur le droit d'auteur et les droits connexes

29. Ce programme est organisé une fois par an depuis 1997 afin de donner aux fonctionnaires chargés du droit d'auteur des pays d'Asie et du Pacifique la possibilité d'échanger des renseignements et des vues sur le droit d'auteur et les droits connexes. En 2010, ce séminaire a pris le nom de "Conférence asiatique sur le droit d'auteur".

Cours collectif de la JICA

30. Ce cours est organisé depuis 1998, en coopération avec la JICA, afin de contribuer au développement de systèmes de droit d'auteur et au respect du droit d'auteur dans les pays en développement. Pendant l'exercice 2010, il a été suivi par cinq stagiaires originaires de quatre pays asiatiques.

C. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

31. Le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF) du Japon planifie et met en œuvre les activités suivantes afin de faciliter l'établissement et l'harmonisation internationale de systèmes de protection des obtentions végétales dans les pays en développement, en particulier les pays de l'Asie de l'Est.

Cours collectif de la JICA

32. Ce cours de la JICA a commencé en 2000, en coopération avec le MAFF et le National Center for Seed and Seedling (NCSS), afin de contribuer à la protection des droits des obtenteurs. Pendant l'exercice 2011, il a été suivi par six stagiaires originaires de quatre pays asiatiques.

Activités de coopération dans le cadre du Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie de l'Est

33. Le Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie de l'Est a été créé en 2008 avec la participation de pays de l'ASEAN, de la Chine, de la République de Corée et du Japon. Diverses activités de coopération proposées dans le cadre de ce forum ont été entreprises. Le Japon a assuré des cours de formation sur son territoire, envoyé des experts pour appuyer les cours dans les pays et organisé des ateliers et des séminaires.

IV. ACTIVITÉS MENÉES PAR DES ORGANISMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE

A. JICA

34. La JICA offre une coopération technique dans le cadre de l'aide publique au développement, les techniques et technologies étant transférées par le biais de cette coopération. Les projets de coopération technique visent à apporter un appui à la formation du personnel nécessaire au progrès économique et social des pays en développement, et à aider le développement et la diffusion de technologies et de compétences. Des éléments tels que l'envoi d'experts, l'accueil de stagiaires en formation technique et la fourniture de matériels sont liés de manière systématique et intégrés dans chaque aspect des projets de coopération technique, depuis la formulation des plans jusqu'à leur exécution et leur évaluation. Les activités de coopération technique sont variées et ciblent le développement durable des pays en développement: par exemple, appui de l'infrastructure socioéconomique et des technologies de l'information et des communications (TIC), appui du développement social et économique (aide au secteur agricole et rural, pêche, santé), questions d'intérêt mondial telles que les questions liées à l'environnement, ressources et énergie, maladies infectieuses. Le budget de la coopération technique offerte par la JICA s'élevait à environ 168,8 milliards de yen pour l'exercice 2010. Quelques exemples d'activités de coopération technique en faveur des PMA Membres sont énumérés ci-après:

- Madagascar: projet concernant l'amélioration de la productivité de la riziculture dans la région des hauts plateaux du centre (2009-2014);
- Mozambique: production durable de biodiesel provenant de Jatropha au Mozambique (2011-2016);
- Afghanistan: projet de développement de matériel d'amélioration du blé pour la production durable de produits alimentaires (2011-2016);
- Sierra Leone: projet pour le développement durable de la riziculture (2010-2014);

- Bénin: projet de développement de l'aquaculture continentale (2010-2013);
- Bangladesh: projet de promotion de la maternité sans risque (phase n° 2) (2011-2016);
- Ouganda: appui à l'assistance technique en vue d'améliorer les capacités nationales en matière de diagnostic et de maîtrise des maladies animales (2010-2013);
- Rwanda: projet de renforcement des capacités de la RECO aux fins du développement d'un système électrique efficace (2011-2013);
- Sénégal: projet d'amélioration de la productivité de la riziculture au moyen de programmes d'irrigation dans la vallée du Sénégal (2010-2013);
- Tanzanie: étude sur la gestion et le développement des ressources en eau dans le bassin des fleuves Wami/Ruvu (2010-2013).

35. En tant qu'organisme de financement des sciences et de la technologie, l'Agence japonaise des sciences et de la technologie (JST) collabore avec la JICA et encourage des projets de recherche internationaux communs avec des pays en développement visant à résoudre des questions mondiales¹, dans le cadre d'un Partenariat de recherche scientifique et technologique pour le développement durable (Science and Technology Research Partnership for Sustainable Development – SATREPS). La JST soutient les organismes de recherche/chercheurs japonais qui mènent des activités liées aux projets au Japon. La JICA appuie la mise en œuvre des projets dans les pays en développement, notamment par l'envoi d'experts (chercheurs) japonais, par la fourniture d'équipements et par la formation de main-d'œuvre, ainsi qu'au moyen d'autres soutiens liés au projet dans les pays en développement dans le cadre de la coopération technique liée à l'APD. Les projets au titre du SATREPS mis en œuvre avec des PMA Membres sont énumérés ci-après:

- Burkina Faso: amélioration des systèmes durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans la région du Sahel en Afrique: le cas du Burkina Faso (exercice 2009-2014)
- Soudan: amélioration de la sécurité alimentaire dans les régions semi-arides du Soudan par la lutte contre les adventices parasites racinaires (exercice 2009-2014)
- Zambie: établissement d'outils de diagnostic rapide de la tuberculose et de la trypanosomiase, et criblage de composés candidats en vue de traiter la trypanosomiase (exercice 2008-2012)
- Zambie: surveillance des zoonoses virales en Afrique (exercice 2012-2017)
- Afghanistan: projet de développement de matériel d'amélioration du blé pour la production durable de produits alimentaires (exercice 2010-2015)
- Bangladesh: recherche-développement concernant la prévention et le diagnostic des maladies tropicales négligées, en particulier le Kala-Azar (exercice 2010-2015)
- Bhoutan: étude sur les GLOF (inondations dues à la vidange brutale d'un lac glaciaire) dans la partie de l'Himalaya située au Bhoutan (exercice 2008-2011)

¹ Questions mondiales: problèmes auxquels font face des pays ou des régions et qui requièrent un engagement commun de la part de la communauté internationale.

- Tuvalu: gestion écotكنولوجique du territoire pour faire face à la montée du niveau de la mer (exercice 2008-2013)

B. HIDA

36. L'Association pour le développement des ressources humaines et de l'industrie à l'étranger (HIDA) est une organisation visant à mettre en valeur les ressources humaines dans les pays en développement afin de promouvoir la coopération technique par la formation, l'envoi d'experts et d'autres programmes. Ces programmes ont pour but de contribuer à la croissance économique des pays en développement. (L'Association pour l'octroi de bourses d'études techniques à des bénéficiaires étrangers (AOTS) et la Société japonaise de développement extérieur (JODC) ont fusionné pour créer l'Association pour le développement des ressources humaines et de l'industrie à l'étranger (HIDA).)

Programmes de formation au Japon

a) Formation technique

37. La formation est offerte à des ingénieurs et des cadres dirigeants venant de pays en développement et invités au Japon en tant que stagiaires. Les programmes comportent des formations pratiques assurées par des entreprises du secteur privé, permettant aux bénéficiaires d'acquérir des compétences ou des techniques dans des domaines particuliers.

- Afghanistan, Cambodge et RDP lao: formation sur les connaissances relatives aux projets de télécommunications et la gestion de tels projets (2011)
- Cambodge et Éthiopie: formation sur la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur automobile (2011)
- Cambodge: formation sur les connaissances et les compétences techniques relatives à la CAO (conception assistée par ordinateur) en vue de concevoir des bâtiments (2011)
- Népal: formation sur les connaissances et les compétences techniques relatives à la cartographie mobile (2011)

b) Formation en gestion

38. Des ingénieurs et des gestionnaires de niveau intermédiaire et supérieur venant de pays en développement sont invités au Japon pour acquérir des compétences et des techniques en gestion des entreprises commerciales ou industrielles au moyen de l'acquisition de concepts de gestion et de l'observation de leur application concrète.

- Afghanistan, Éthiopie, Népal et Soudan: formation sur la gestion pratique des affaires (2011)
- Afghanistan, Népal et Soudan: formation sur la gestion de la production à l'intention des cadres supérieurs et dirigeants (2011)
- Bangladesh, Cambodge, Népal et Soudan: formation sur la gestion des opérations commerciales dans le domaine de l'approvisionnement en eau (2011)

- Bangladesh, Népal et Soudan: formation sur la gestion de projet dans le secteur de l'infrastructure (2011)
- Myanmar: formation en gestion et exploitation des unités de production de méthanol et de méthoxyméthane (2011)

39. Les experts de la HIDA donnent des directives techniques et des conseils à des entreprises locales, et apportent des améliorations dans des domaines tels que les techniques de fabrication et la gestion des entreprises.

- Myanmar: instruction technique concernant le traitement de l'information (2011)
- Bangladesh: instruction technique concernant la fabrication de chaussures (2011)

C. JETRO

40. L'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO) a été fondée en 1958 par le gouvernement du Japon, qui en a fait la principale organisation nationale chargée de la mise en œuvre complète de la politique commerciale.

a) Envoi d'experts dans le secteur privé – envoi d'experts pour améliorer l'environnement des entreprises dans les pays en développement en vue de promouvoir les échanges et l'investissement

41. La JETRO envoie des experts chargés d'aider les pays en développement à établir diverses règles et institutions nécessaires pour créer un environnement commercial propice aux échanges et à l'investissement. Plus particulièrement, des experts japonais dans des domaines tels que les normes, l'évaluation de la conformité et la logistique sont envoyés, à la demande d'organismes du secteur privé et d'autres entités des pays en développement, pour leur fournir des conseils et une aide.

- Myanmar: appui à la mise en valeur des ressources humaines chargées des technologies de gestion de la production dans le secteur de la couture (2008-2010)

b) Envoi d'experts dans le secteur privé – Appui aux secteurs d'exportation

42. La JETRO aide les pays en développement à développer leurs exportations vers le Japon et à parvenir à une croissance économique autonome durable en envoyant des experts chargés d'identifier et de développer des produits d'exportation prometteurs. Ces experts donnent des conseils et des directives pour améliorer la conception des produits, les techniques de production, les stratégies de commercialisation, etc. Ces activités englobent quelques projets qui s'inscrivent dans le cadre des campagnes "un village, un produit" mises en œuvre par les pays en développement.

c) Programme de démonstration pour le développement commercial

43. Le "Programme de démonstration pour le développement commercial" a pour objet d'accorder une aide, y compris financière, à des entreprises japonaises ayant pour but de développer des branches de production et de contribuer à l'activité économique d'un pays en développement, de préférence un pays faisant partie des pays les moins avancés, afin de les inciter à prendre un risque. Ces entreprises s'efforcent de trouver des produits prometteurs dans des pays en développement, elles les développent en fonction des besoins du marché japonais, puis les importent au Japon. Cette forme d'aide doit également favoriser l'expansion de certaines branches de production et, en dernière analyse, la croissance économique des pays en développement. La JETRO utilise ces régimes pour aider les entreprises japonaises motivées et pour créer un modèle d'entreprise dans les pays en développement.

- Malawi: production de thé fermenté destiné à la production de thé Puerh de qualité (2007)
- Éthiopie, Madagascar, Ouganda: développement d'épices et de produits alimentaires (2008)
- Tanzanie: développement de mélanges d'épices (2008)
- Ghana: production durable de fèves de cacao provenant d'exploitations agricoles désignées (2009)
- Ouganda: production de coton biologique et de savon au beurre de karité (2009)
- Kenya: production de thé provenant de secteurs de production désignés (2009)
- Rwanda: artisanat traditionnel (par exemple, des paniers) (2009-2010)
- Ouganda: fruits secs et gingembre (2010-2011)
- Maroc: piments (2010-2011)
- Égypte: herbes aromatiques (2010)
- Cambodge: produits en soie (2010)
- Bangladesh/Népal: savons naturels (2010)
- Bangladesh: germes de haricots sous forme de semences (2010)
- Madagascar: produits en coton (linge de lit, serviettes) (2011)
- Sierra Leone: cacao et pâte de cacao (2011)
- Pays africains: produits cosmétiques biologiques naturels (2011)
- Cambodge: sucre de palme (2011)
- Bangladesh/Népal: savons naturels (2011)

D. NEDO

44. À la différence de la coopération technique, la coopération en matière de recherche consiste en des activités de recherche-développement adaptées aux questions de développement technologique (besoins en matière de technologies) qui se posent dans les pays en développement. L'assistance est indirectement fournie par l'Organisation pour le développement des énergies nouvelles et des nouvelles techniques industrielles (NEDO) aux instituts de recherche des pays en développement et aux divers organismes qui collaborent avec eux.

45. La NEDO, créée en 1980, est le plus grand organisme public de gestion de recherche-développement voué à la promotion du développement et à la diffusion de technologies dans le domaine de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement au Japon.

46. L'assistance est fournie grâce à l'envoi de personnel de recherche et de techniciens et à la réalisation de recherches conjointes par l'accueil de chercheurs provenant des pays concernés. En outre, diverses activités servent également de cadre à des travaux communs de recherche, y compris la production des matériels et équipements nécessaires à la coopération en matière de recherche et leur mise en place dans les pays bénéficiaires, ainsi que l'exploitation et la recherche intégrées.

- Cambodge: extraction de l'arsenic des eaux souterraines à l'aide d'un adsorbant ferreux à haute performance (2010-2012)
 - Myanmar: projet de recherche fondé sur la coopération concernant l'utilisation de balles de riz comme biocombustible (2010-2012)
 - Myanmar: développement de la technologie de production de biocombustible non comestible (2011-2012)
-